

L'Association des médecins du canton de Genève

Pierre-Alain Schneider

Président AMG



Genève cultive sans le vouloir des particularismes souvent mal compris. En marge du territoire suisse, elle se trouve en fait au centre d'une agglomération transfrontalière de près de 800 000 habitants. En serrée dans un territoire minuscule (0,6% de la surface nationale), elle compte 8% des emplois du pays. Et malgré sa population à 38% étrangère, très ouverte sur le monde, elle se sent fondamentalement suisse, fière de l'être sans se priver de critiquer à tout propos la Confédération...

Le canton compte 300 000 emplois pour 450 000 habitants, un rapport exceptionnel possible grâce à 50 000 travailleurs frontaliers actifs auxquels s'ajoutent de nombreux pendulaires vaudois. C'est que trouver à se loger à Genève est ruineux et relève du parcours du combattant. De Calvin au Web, de la Croix-Rouge au trou noir qui, selon certains prophètes, pourrait nous engloutir à la suite du boson de Higgs, Genève a de multiples visages que ses habitants ignorent souvent.

La fondation de la *Société médicale de Genève* remonte à 1823. Elle a peu à peu remplacé les trois anciennes sociétés de chirurgie, de médecine et médico-chirurgicale. Son rôle était scientifique et elle constituait, à n'en pas douter, un club fort distingué puisque seuls 41 des 96 médecins recensés à Genève en faisaient partie en 1887.

A la fin du XIX^e siècle, la ville a connu un développement extraordinairement rapide, sa population doublant en moins de cinquante ans.

Les nouveaux arrivés, souvent de petits artisans sans fortune, se trouvaient sans ressources dès qu'ils tombaient malades. Ainsi, un quart des honoraires médicaux n'étaient jamais payés, mettant certains médecins dans une situation précaire. La création d'une société destinée à défendre les intérêts professionnels du corps médical est alors apparue comme une nécessité.

C'est ainsi qu'a été fondée en 1892 l'*Association des médecins du canton de Genève* (AMG) avec «pour but la défense des intérêts professionnels de ses membres et la sauvegarde de la dignité médicale». En parallèle, la Société médicale a poursuivi avec constance ses activités scientifiques jusqu'à nos jours. Dès ses débuts, l'AMG est intervenue auprès du Conseil d'Etat pour réclamer l'organisation d'une assistance médicale conforme à la Constitution fédérale. Les médecins avaient alors coutume de fournir des soins gratuitement à certaines personnes sans ressources, mais leur nombre était désormais trop important pour que cela continue ainsi. Il faut se rappeler que la première loi fédérale sur l'assurance-maladie et accident, la *Lex Forrer*, a été rejetée par le peuple en 1900 et ce n'est qu'en 1914 qu'est entrée en vigueur la LAMA remplacée depuis par la LAMal.

Dès lors, l'AMG a constamment travaillé à la défense professionnelle des médecins genevois. Elle compte aujourd'hui plus de 2000 membres dont 1750 actifs, soit la quasi-totalité des médecins installés en pratique privée et de nombreux médecins hospitaliers. La pénurie médicale, qui a jusqu'ici peu touché les cabinets indépendants soumis à limitation, s'étend aux hôpitaux publics qui ne pourraient accomplir leur mission sans l'afflux de médecins – et d'infirmières – étrangers. Et comme au XIX^e siècle, la précarisation de l'exercice de la médecine reste aujourd'hui une des préoccupations majeures de l'AMG.